

piastres par année, on n'ose pas dire le chiffre auquel on arrive ici après des années de travail et de persévérance. On réalise facilement en Canada, sans le vouloir, l'idéal de la profession qui est d'être pauvre et honnête; mais il est probable que M. Pasquier qui a dit cela n'avait pas l'idée qu'on pouvait arriver si près de cet idéal.

M. Cherrier a pu trouver dans la profession les moyens de vivre honorablement jusqu'au jour où il devint riche par héritage. Il a pratiqué heureusement dans un temps où le talent et l'intégrité suffisaient à un avocat; avec sa modestie, la dignité et la noblesse de son caractère, il aurait éprouvé bien des déboires de notre temps et aurait plus difficilement fait son chemin à travers tous ces avocats qui se disputent les miettes d'une profession épuisée.

M. Cherrier avait de la profession l'idée qu'en avaient ces avocats du dix-septième siècle qui ont porté si haut la gloire de leur Ordre, il la faisait respecter en la respectant lui-même. Il voyait dans la profession non seulement le moyen de faire de l'argent, mais encore de faire du bien à la société et de servir la justice.

Ce n'est pas de lui qu'on peut dire qu'il répandait l'esprit de chicane; au contraire il évitait les procès autant que possible et aimait mieux prendre la défense que la poursuite. Lorsqu'une fois il était convaincu qu'une cause était bonne, il déployait en faveur de son client une grande énergie, un dévouement sans bornes. Il ne faisait pas tout à fait comme M. Morin, il ne remboursait pas ses clients de la dette et des frais, lorsqu'il perdait leurs causes, mais il faisait tout en son pouvoir pour alléger leur sort. Il craignait tant de les exposer à des frais considérables qu'il ne leur conseillait presque jamais d'aller en appel.

Lorsqu'il prit M. Dorion en société, il n'avait, dans l'espace de vingt ans, porté que quatre causes devant la Cour du Banc du Roi, et ce fut un événement, lorsque M. Dorion qui avait perdu une cause qu'il croyait bonne, voulut en appeler. Admettons qu'un avocat qui serait aussi scrupuleux que cela aujourd'hui courrait risque de mourir de faim.

C'est à cette délicatesse de conscience et à sa modestie qu'il faut attribuer en grande partie les irrésolutions et les réticences qu'on lui reprochait. Il n'avait pas assez de confiance en ses forces et sa science et il craignait trop de se tromper. On parvenait difficilement à obtenir de lui une réponse catégorique; il y avait toujours un petit nuage dans ses opinions, un coin où le doute planait. Beaucoup d'hommes moins savants ne sont pas aussi craintifs.

Sa courtoisie envers ses confrères et les juges était merveilleuse. Pour rien au monde il eût voulu leur manquer d'égards.

Il se faisait remarquer dans ses plaidoyers par une grande érudition, une connaissance approfondie de notre droit, l'élevation et la vigueur des pensées, la noblesse du langage, et une solidité de jugement qui s'alliait avec la vivacité de l'esprit, la chaleur des convictions et les émotions d'une nature sensible.

C'était l'éloquence de ce bon vieux temps dont nous aimons tant à parler, éloquence admirable! qui ne puise ses inspirations qu'aux sources les plus pures de la science et de la vérité et qu'on a caractérisée par ces belles paroles: *Vir bonus dicendi peritus, l'honnête homme est habile à parler.*

Plût au Ciel que l'éloquence, ce don précieux fait à l'homme par Dieu, ne fût jamais qu'au service d'intelligences aussi distinguées, de cœurs aussi bien faits, que cette force motrice des âmes ne servit qu'à faire triompher le bien et la justice! Quel malheur, lorsqu'imitant le chant des sirènes, elle ne séduit les hommes que pour les conduire dans les abîmes! lorsqu'elle ressemble à ces flammes errantes qu'on voit dans la nuit briller au-dessus des marais!

Un mot du rôle politique de M. Cherrier avant d'aller plus loin.

Un mot suffira, car M. Cherrier a voulu appartenir tout entier au Barreau; le patriotisme et le dévouement ont pu seuls le décider à se jeter dans la politique, à une époque où elle n'offrait que des dangers et des déboires.

Mais, lorsque la patrie en danger réclamait les services de tous ses enfants, un homme de son caractère pouvait-il refuser de répondre à ce puissant appel? A la vue de ses compatriotes qui se levaient d'un bout du pays à l'autre pour revendiquer leur libertés outragées, pouvait-il s'abstenir?

C'était aux élections générales de mil huit cent trente quatre, les quatre-vingt douze résolutions venaient d'être votées par la Chambre d'assemblée; le peuple provoqué par le Gouverneur et les violences des bureaucrates était décidé plus que jamais à suivre ses chefs dans la voie de la résistance.

La réputation que M. Cherrier venait de se faire dans les procès politiques le désignait d'avance au choix des électeurs. On lui offrit le mandat du comté de Montréal où il fut élu.

Il siégea dans les sessions émouvantes de 1835 et 1836, vota avec la majorité, mais ne prit pas une part importante dans les débats orageux qui précédèrent l'insurrection. On arriva à 1837 au milieu de la plus grande excitation; le gouverneur appuyé par les autorités impériales repoussait les 92 résolutions et la Chambre d'Assemblée refusait les subsides. Il n'y avait pas d'entente possible.

Des assemblées publiques eurent lieu dans la plupart des comtés.

M. Cherrier était à St. Laurent avec M. Papineau; et quelques jours après il allait à St. Constant avec son émule en science et en vertus, M. Toussaint Pelletier. Il parla avec un grand succès, mais conseilla au peuple de se tenir dans les bornes de la légalité, de chercher dans les moyens constitutionnels les succès de sa cause.

Mais la destitution, comme juges de paix et officiers de milice, de ceux qui avaient pris part aux assemblées publiques, achevèrent d'exaspérer le peuple qui prit les armes pour empêcher le gouvernement d'exécuter les mandats d'arrestation lancés contre les principaux chefs de la population.

Le 25 Octobre, la grande assemblée de St. Charles avait lieu, et, un mois après, on se battait à St. Denis et à St. Charles. Le district de Montréal était mis sous la loi martiale et on arrêtait tous les hommes marquants dont on redoutait l'influence sur la population.

M. Cherrier fut du nombre des victimes; comme il n'eût pas de procès, il ne sut jamais exactement pourquoi il avait été arrêté, mais il est probable que ce fut pour la part qu'il avait prise aux assemblées de St. Laurent et de St. Constant. Les autorités le relâchèrent, le 21 mars 1838, à cause du mauvais état de sa santé, mais il resta prisonnier dans sa maison jusqu'au mois de juillet.

La conduite de M. Cherrier dans ces malheureux événements est une preuve de ce que certaines natures timides, irrésolues en apparence, mais dévouées, sont capables de faire sous l'empire d'un noble sentiment.

Depuis cette époque, M. Cherrier a fui l'arène parlementaire où il a constamment refusé de remettre les pieds, et il s'est même peu mêlé de politique en dehors de la Chambre. Cependant, lorsque l'hon. Denis Benjamin Viger, acceptant la position prise par Lord Metcalf sur la question du patronage, se sépara de Lafontaine et voulut gouverner avec Draper, M. Cherrier le suivit quelque temps. M. Viger était à ses yeux, comme aux yeux de tout le monde, un homme de bien, complètement dévoué aux intérêts de son pays; de plus c'était pour lui un protecteur, presque un père; il était naturellement disposé à lui donner la chance de résoudre les difficultés qui menaçaient de troubler encore la situation politique.

En mil huit cent soixante et sept, il sortit, un instant de sa retraite pour combattre la Confédération. Un soir dans une assemblée publique tenue à l'Institut Canadien-français, il retrouva sa vigueur d'autrefois pour démontrer les dangers qu'il voyait dans ce régime politique.

Considérons maintenant M. Cherrier en dehors de la profession et de la politique.

Appelé à parler depuis une douzaine d'années, dans une multitude de circonstances, il a prononcé souvent des discours remarquables. Citons en particulier son discours, lors de la grande démonstration qui eut lieu dans l'église Notre-Dame en faveur du pouvoir temporel du Pape, et qui lui valut l'honneur d'être fait chevalier de l'Ordre de St. Grégoire le Grand par Pie IX; le petit chef-d'œuvre de bon goût et de délicatesse qu'il fit en 1864, à l'occasion du vingt-septième anniversaire de la consécration de Mgr. Bourget et le dernier qu'il vient de prononcer au banquet de mercredi dernier.

Il a aussi écrit d'excellentes choses dans les journaux, entr'autres une biographie de M. Quesnel et une autre de son ami M. Panet, publiée, il y a quelques semaines, dans l'*Opinion Publique*.

J'ai déjà parlé des qualités qui caractérisaient les plaidoyers de M. Cherrier, ajoutons qu'on remarque surtout dans ses discours et ses écrits la justesse et la finesse des pensées, un esprit cultivé par les études littéraires et philosophiques, le goût du beau et du vrai, un choix heureux d'idées et d'expressions distinguées.

Il a pourtant quelquefois le défaut de ses contemporains, des phrases trop longues qui nuisent à la pureté et à l'élégance du style. Il a aussi, en parlant, des difficultés de prononciation et des hésitations qui le retiennent trop longtemps sur la première syllabe ou la moitié d'un mot.

La conversation de M. Cherrier est pleine d'intérêt, semée de traits piquants, de réflexions tour à tour sérieuses et joviales, d'anecdotes et de réparties charmantes. Personne plus que lui ne sait parler aux Dames ce langage délicat qu'elles aiment; personne ne fut jamais plus galant suivant les bonnes traditions. Il disait en riant qu'il n'avait remarqué qu'une lacune dans le banquet de mercredi, c'est qu'on ne l'eût pas appelé à répondre à la santé des dames.

Sa politesse est bien connue, toute sa personne est empreinte de bienveillance et de courtoisie. Toujours le

chapeau à la main, il salue à droite et à gauche, bien souvent, sans trop reconnaître les personnes à qui s'adressent ses politesses.

Lorsqu'il était en société avec les messieurs Dorion, il ne laissait jamais le bureau sans les saluer, ainsi que les clercs. Quelquefois, il revenait sur ses pas, lorsqu'il était déjà assez loin dans la rue, et rentrant dans le bureau il disait:

— Je vous demande bien pardon, M. Dorion, mais vous ai-je salué avant de partir?

— Certainement, répondait M. Dorion.

— Ah! j'en suis bien aise..... je vous salue M. Dorion... et il repartait.

Que dire maintenant de sa charité, de sa libéralité. Elles se sont manifestées avec honneur pour lui et ses compatriotes, dans toutes les occasions où des souscriptions publiques ont été faites dans un but charitable, religieux ou patriotique. Or, pour un pays où les grandes fortunes sont rares, ces occasions sont, on le sait, très nombreuses, les mêmes personnes sont bien obligées de payer souvent de leur personne.

Et, cependant, on ne connaît pas toutes les charités de M. Cherrier, on ne sait pas tout que sa main droite donne, sans que sa gauche le sache; car, chez M. Cherrier la vertu existe, pure de tout alliage, l'amour propre et l'ambition n'y sont pour rien; il fait le bien pour le bien, pour être agréable à Dieu et obéir aux impulsions de sa bonne nature.

On lui reproche quelquefois de ne pas faire fructifier ses capitaux dans son intérêt et celui du public, d'arrêter l'élan des affaires et du progrès dans certaines parties de la ville, en laissant à l'état de lots vacants, des terrains magnifiques qu'il refuse de vendre.

M. Cherrier n'est pas un homme d'affaires et il ne désire pas l'être. Il n'a voulu être qu'une chose dans sa vie, avocat et homme de bien. Ne pouvant plus être avocat, il se contente d'être homme de bien; fatigué d'ailleurs, incapable de se livrer à des occupations sérieuses, il aime mieux donner que spéculer, contribuer à la construction des maisons d'éducation et de charité et des églises que de prendre des parts dans les sociétés de commerce et d'industrie. Qui lui en fera un crime?

La vie de M. Cherrier offre le spectacle d'une riche nature perfectionnée par le sentiment religieux, illuminée par le flambeau de la foi. C'est grâce à cette lumière qu'il a pu marcher toujours si droit dans la voie du bien, pratiquer toutes les vertus, remplir si parfaitement tous ses devoirs envers Dieu et envers la société.

Quoiqu'on en dise, la philosophie seule formera difficilement un honnête homme comme M. Cherrier, un homme dont la vie depuis les ardeurs de la jeunesse jusqu'aux glaces de la vieillesse, est un enchaînement de bonnes actions, d'actes de vertu.

Il est vrai que ce n'est pas souvent que la religion est aussi bien comprise, aussi bien pratiquée.

M. Cherrier jouit déjà sur cette terre des récompenses promises à celui qui a bien vécu, malgré une faible constitution, il est arrivé sain de corps et d'esprit, entouré du respect universel à cette heureuse vieillesse dont parle l'Écriture sainte. Il a prouvé, mercredi dernier, combien il a conservé la clarté de ses idées, la fraîcheur de ses sentiments.

Je trouve dans Saint-Simon un portrait de d'Aguesseau qui ressemble tant à M. Cherrier que je ne puis résister au désir de le reproduire: "Il était bon, humain, d'un accès facile et agréable; il brillait par une plaisanterie fine qui ne blessait jamais personne; il était poli sans orgueil, noble sans prodigalité; sa taille était médiocre, sa figure ouverte conserva son agrément dans sa vieillesse."

Citons maintenant, en terminant, les paroles remarquables que d'Aguesseau lui-même adressait aux avocats et qui s'appliquent si bien à M. Cherrier:

"Dans votre vieillesse vous jouirez de la gloire d'un orateur et de la tranquillité d'un philosophe. Vous reconnaîtrez que l'indépendance de la fortune vous a élevés au dessus des autres hommes et que la dépendance de la vertu vous a élevés au-dessus de vous-mêmes."

L. O. DAVID.

P. S.—Plusieurs parties de la vie de M. Cherrier auraient demandé plus de développements, mais nous n'avons voulu faire qu'une esquisse pour le moment.

L. O. D.

LE BANQUET.

Mercredi soir, un grand nombre d'avocats et plusieurs juges de toutes les juridictions se réunissaient à l'hôtel Ottawa, présentaient une adresse remarquable à M. Cherrier qui répondait de la manière la plus heureuse et prenaient part après cela à un des plus beaux banquets qui aient eu lieu à Montréal.

Le propriétaire de l'établissement, M. Stephens, avait voulu donner une idée de ce qu'on était capable de faire chez lui, il n'avait rien épargné pour qu'on parlât du banquet du 28 Septembre et on en parlera.